



Recuperer des cles das le cadre d'une succession

Par **mali**, le **18/11/2009** à **23:24**

Bonjour, rnje suis administrateur legal de mes 2 enfants heritiers de leur pere dans une succession tres compliquée avec des differents et une retention de documents du grand pere paternel ne supportant pas que je puisse avoir des droits.la succession traine depuis 30mois bien qu'encadrée par un juge des tutelles et un administrateur ad hoc.rnA ce jour je reçois enfin un acte de propriété notarial ,mais le grand père refuse de me rendre les clés il à bloqué le dispositif d'ouverture electrique et s'est emparé de tout les effets personnels de son fils revenant de droit à mes enfants.Le juge des tutelle me dit qu'il me faut faire changer les serrures en raison de l'importance des frais je me demande à qui m'adresser ?soit un depot de plainte ou directement un huissier ? existe-il une procedure pour recuperer ce qui vous appartient?.rnSi vous avez des compétence en ce domaine merci de me répondre